

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 45-387-1929 chargeant M. Jouraan, aamintstrateur des colonies, des fonclions de commissaire du Gouvernement près le Conseil du contentieux administralif pendant l'année 1929

n° 45-387-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 février 1929

Numéro JO
n° 387 du 28/02/1929

Date du numéro
28 février 1929

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 7 septembre 1881, rendant applicable à toutes les colonies le décret du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des conseils du contentieux administratif dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion:
Vu le décret du 27 mars 1915 portant réorganisation du Conseil d'administration,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Les fonctions de commissaire du gouvernement près le conseil au contentieux administratif seront exercées pendant l'année 1929 par M Jourdain, administrateur des colonies, commandant du cercle de Djibouti. Art2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-Baissac.